

Chiaro - N°10012A12/10112A12

CLASSIC PARIS

Part maudite

« Ce n'est pas important pour nous qu'un geste, une fois accompli, vive un moment ou un millénaire, car nous sommes conscients qu'une fois accompli, il est éternel. » Lucio Fontana.

Le graffiti est entré par effraction dans l'histoire de l'art et étend illégalement le territoire de la création pour surgir comme un pop up dans les zones abandonnées ou ultra-sécurisées des villes. Fonctionnant comme une reconquête corrosive des géographies périphériques et utilitaires, ce mouvement mondial et multiple consacre – dans sa forme la plus pure et radicale – le vandalisme comme un acte plastique et politique qui sculpte et perturbe notre environnement.

Issu de la rue et des dépôts de métros, le graffiti est confronté aujourd'hui à sa reconnaissance et à sa récupération : des documentaires dissèquent son histoire, des films s'inspirent de son atmosphère, les milieux du graphisme, de la mode et de la publicité s'emparent de son esthétique qui a aujourd'hui pignon sur rue dans les musées et les galeries. Post-graffiti, Street Art, Urban Art : les expressions sont nombreuses pour tenter de nommer ce qui n'est finalement qu'une nouvelle forme de Land Art mixé avec du néo-situationnisme et de l'Action Painting. Constat : une fois décontextualisé, le passage au légal fige souvent le graffiti dans ses codes esthétiques liés aux canons américains des années 1970 (couleurs criardes, tags, flèches pointues, coulures), niant sa dimension conceptuelle et libertaire. Sa puissance ne réside pourtant pas dans une simple forme picturale, mais dans ses coulisses, ses rituels, son mouvement (du corps, du support), et dans sa judiciarisation.

Compétition, confrontation à la matière, recherche de la faille et maîtrise des systèmes sécuritaires (alarmes, grillages, maltrouschiens, caméras), actes préparatoires, marche et attente, voyages, fatigue physique et vertige de l'action, gestuelle instinctive et radicale, déséquilibre, répétition, légendes urbaines, souvenirs, archives photographiques et policières, course-poursuite, effacement : derrière chaque peinture clandestine son lot de mésaventures, de victoires et de défaites parfois lourdes de conséquences. Évoluant entre ombre et lumière (l'ombre des dépôts de trains et de l'anonymat, la lumière de la notoriété et de l'arrestation inévitable), certains artistes issus du graffiti

participent alors à la renaissance du clair-obscur et intègrent leurs vécus dans leurs peintures d'histoires.

La première institution qui s'est intéressée au graffiti est judiciaire. « Qui laisse une trace laisse une plaie », écrivait Henri Michaux. Alors la politique anti-graffiti est fondée sur la criminalisation des peintres et la destruction d'un patrimoine artistique, Broken Windows Theory oblige. Le tag appelle le tag, il faut l'éradiquer. Ni restauration ni droit d'auteur : toutes ces peintures libertaires mais hors-la-loi sont vouées à la destruction. Le graffiti évolue en fonction de contraintes répressives et physiques ; avec l'arrivée du pelliculage plastique des rames, les artistes sortent les tournevis pour graver leurs œuvres dans la matière et remplacent l'encre de leurs marqueurs par de l'acide. Exécutant chacune de ses pièces dans la contrainte, l'urgence et la patience, Cokney a développé un tracé agressif, radical, teinté d'abstraction, de calligraphie, de crânes, de références punk, de tags et de fonds vaporeux réhaussés de détails façon estampes japonaises. Maîtrise et ratures. Véritables performances, les compositions de Cokney sont en cut-up, au coup par coup, l'artiste élaborant une véritable peinture de l'instant. *Language is a virus*, écrivait William S. Burroughs. Le graffiti est un spam. Éphémère non pas par essence mais à cause d'une volonté politique, il est en rupture totale avec le rapport que les artistes entretiennent avec leurs œuvres : de ses peintures, Cokney ne conserve que des souvenirs, des photos argentiques au format 10x15 cm et des plaintes. Arrêté en 2012 par la brigade anti-tag après une longue enquête et une perquisition filmée par le Journal Télévisé de TF1, Cokney a été jugé en première instance et condamné à plus de 200.000 euros d'amende pour dégradations volontaires.

Arrêté de nouveau en mai 2014 pour des faits similaires, il est également mis en examen pour « association de malfaiteurs », une politisation inédite du graffiti qui empêche l'artiste de parler librement de son travail : ce qui relève de l'art intéresse aussi le judiciaire. Son œuvre est systématiquement fichée par la police comme le révèle son dossier judiciaire dont il possède des photocopies noir et blanc altérées. Plaintes, devis approximatifs très souvent en double, parfois en triple, estimations du temps d'immobilisation des

Graffiti

Le graffiti vit en autarcie. Un monde clos, avec ses petites histoires. La plupart des personnes qui portent aujourd'hui le graffiti au grand jour sont des gens qui n'en font pas. Que pratiquent-elles? Une peinture murale plus légale. Ils créent des formes, des lettres, ils utilisent les mêmes outils que la branche vandale. Mais derrière la forme, il n'y a pas de prise de position ni de choix d'un mode de vie alternatif qui permet de transcender la création mais la cadre dans le temps. Society does not hinder their creation but frames it in time and space, taking its sap away to turn it into an object of decoration. This graffiti is reduced to a state of hobby. These people nourish a toned down movement that they knead hand in hand with representatives of the State. So, if this movement is "graffiti", then I do not do graffiti, and I understand its rejection. This is not the graffiti I defend.

— Mon graffiti est celui du métal, qui s'exalte, qui s'injecte de grandes doses de dopamine. Du corps qui tremble, qui se déplace discrètement, qui explose en peinture sur les symboles de l'aliénation quotidienne. Du corps qui saute, qui court, qui court encore et encore.

— Mon graffiti est celui du combat, du combat contre soi-même, du combat contre la servitude volontaire, du combat contre la fatigue. — Mon graffiti est sensoriel. — Mon graffiti franchit la ligne. De la peinture éclatée, cracotte, vaporisée à l'instinct, dans l'immédiat, en totale liberté. — Mon graffiti ne se vend pas, ne s'achète pas, ne se vend pas.

— Mon graffiti est avant tout pour moi.

— Mon graffiti est une lutte pour assumer un mode de vie libertaire.

Graffiti

Graffiti is autarkic. It is a closed world with its little stories. Most of the people who openly carry graffiti today do not practice it. What do they do? A more legal kind of wall painting. They create shapes and letters and use the same material as the vandal scene. But behind the shape, there is no standpoint, no choice of an alternative way of life which enables the artist to transcend creation and give it some meaning. Society does not hinder their creation but frames it in time and space, taking its sap away to turn it into an object of decoration. This graffiti is reduced to a state of hobby. These people nourish a toned down movement that they knead hand in hand with representatives of the State. So, if this movement is "graffiti", then I do not do graffiti, and I understand its rejection. This is not the graffiti I defend.

— My graffiti belongs in silence. This silence that makes metal, stone, electricity and the become noisy.

— My graffiti is the body, the body which is excited, which injects itself great doses of dopamine. The body that shakes and moves discreetly, that explodes in paint on the symbols of our daily alienation. The body that jumps, that runs, that runs now and forever. — My graffiti is a fight, a fight against yourself, a fight against voluntary servitude, a fight against exhaustion. — My graffiti is sensory. My graffiti crosses the line. It is paint, burst, spit, instinctively and immediately sprayed in complete freedom. — My graffiti cannot be sold, or bought, and is scarcely seen. — My graffiti first exists for myself. — My graffiti is a difficult struggle to take on a libertarian way of life.





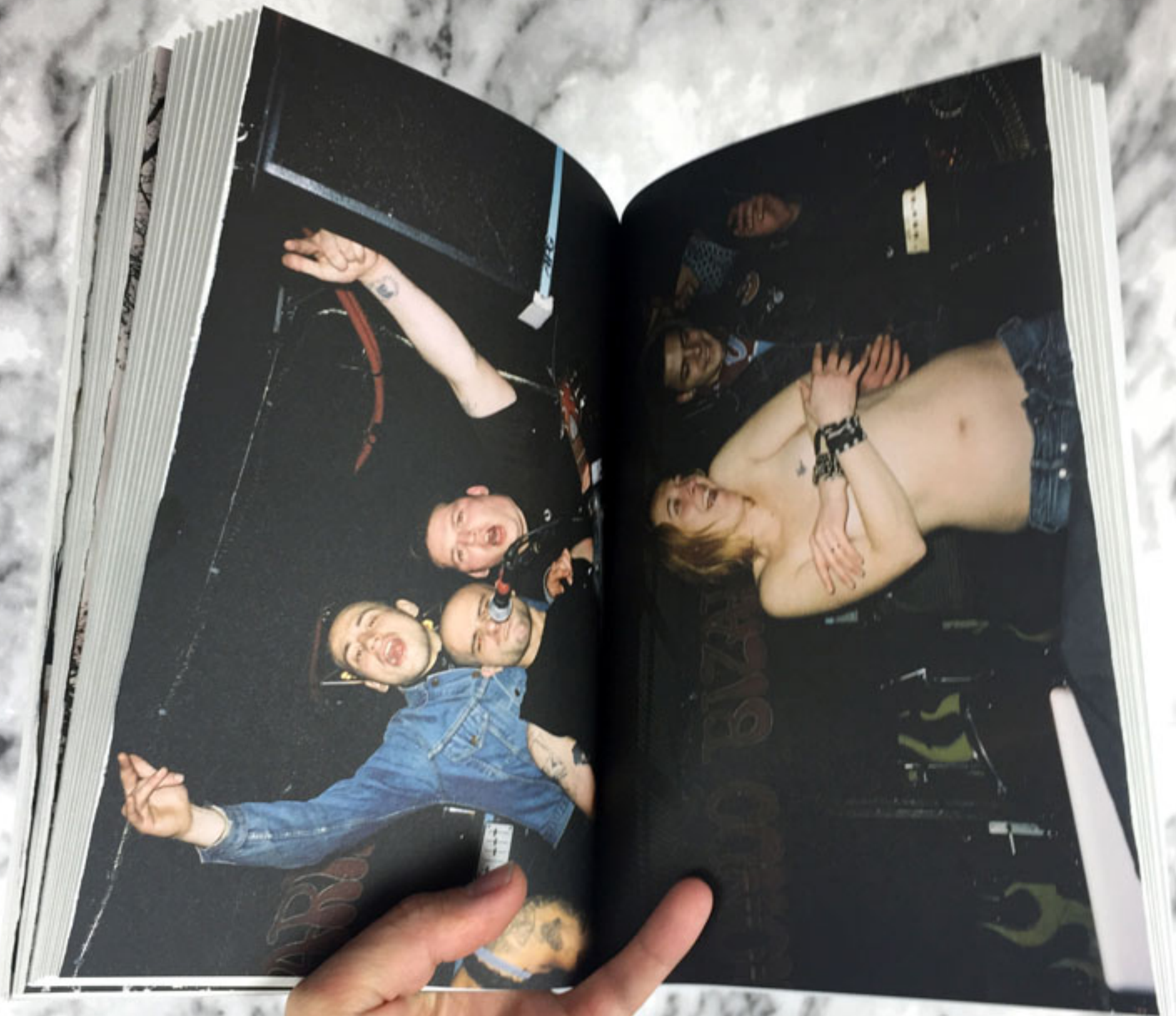
« Mieux vaut un instant de vie véritable
que des années vécues dans un silence de mort. »
Mikhaïl Bakouline

"Better an instant of real life than years
long of deadly silence."
Mikhaïl Bakourine

provoked disorder, tension, and just with nothing more than photocopies.

The value of contemporary art is rung out by the auctioneers' gavel: that of graffiti, by the judge's gavel. Your work is therefore estimated at 228 000 €

When I was arrested, the police gave me back two undeveloped rolls of film, which they could no doubt have added to my file. In my eyes, it's those films that are worth 228 000 €. Can you associate my painting with money? Most art movements don't manage to escape the art market. What's for sure is that we do it for free. You can't reproach someone who destroys their life to paint without cashing in on their creation, and who compromises their own future in the name of painting. It's a romantic stance.



A name

The essence of graffiti lies in making a name, most of the time an alias. This is the only common idea shared by every writer around the world and it is essentially made to proclaim your existence. This is called "Getting up" in the U.S.A. Everything else is just talk and personal point of views. Graffiti answers the visceral need to make yourself known by your own means and outside the rules of the established society. It's not a brand, not really a logo, just a name written again and again, a self promotion into emptiness. No wonder it has become such a trend. What a thrill! Nothing to say, or even sell, it's really just for show. It's free, in the action itself as much as in its purpose. The double-identity, the pseudonym, life in the shadow, marginality, fame, recognition... "But what's the point?" the question comes back all the time. And the answer is: the exact same reasons for which climbers defied the most dangerous summits and sailors crossed the oceans: to make a name for themselves and saliors and recognized, at least in their domain. Every summit has been conquered, the world is entirely mapped out, and graffiti is the adventure of our time. And mostly, there is no school, no diploma and even less any required qualifications. It is the same given version of the school of life, the *Urban Jungle Book*, so: me, my buddies, my marker, my sprays and my will to fight. Nobody knows me and more importantly, nobody wants to know me. let's try and reverse the ratio. So, we talked about making yourself known, rising above the mass of followers first and if you can attract the eye on the way, if you can print the memory outside of the microcosm of the initiates, you wan the game. But when you flirt too long or too much with the fringe, i.e. when a writer has caused too much damage, you get to face the repressive machinery, the police, the court, normal society and its norms. When there is a confrontation, the alias is smashed to smithereens and the civil person must face it all in broad daylight, be responsible for the criminal acts of their alter ego and truly embody the name that was floating next to their person until then. At the end of the game, there are two possible choices: playing with that rushed revelation and shoulder this new identity

or let this character be killed by a blow from the police in the shadow of the fringe where he used to live in peace. But there was no medal for them, no memorial, a few memories in the collection of memories in the best case, prison and a wasted life for the wisest. So what can you do when the mere activity of graffiti has been made obsolete by justice? The span of redeployment is very narrow, the essential careers have proven to be uncertain and experience is not the perfect synonym of talent. Going to work too often results in a serial and craft without illegality, graffiti has no more reason to be and the signature only lies on its flamboyant past, only proposing the rebelling of yesteryear. From why all that? the question becomes how can you go on? because in that specific case of the risk incurred, trying to answer the persisting question of "why throw away your life spreading a name if you're going to have to stop at once", would only lead to a sociological approach of the intrinsic motivation of the writer. So where can you find transgression to keep on existing in opposition? For graffiti is about living a utopia everyday and so only theorizing it to yourself in the corner. And because resolution won't be televised and proxy won't be admitted, practice and competition require a permanent physical commitment. Only the actual action, finished and visible is taken into account. The biggest vandals, i.e. those who take the biggest risks in the name of their name, are actually the biggest dreamers of our time. Their all daily life revolves around an absolute nihilist experience with and beyond graffiti. And it is this "after" that remains to be invented. Where can you plant your own village of irreducible people? Because this lifestyle is a refusal to dance along with pricks and a choice to walk proudly in the countercurrent. Moving the resistance becomes a refusal of the final game over, denial of inevitability, maintenance of the daydream by making the legal nightmare occasional and proving that another world is possible.

SCURO - N°1203264038

Peinture à peine dure, de la justice vandale.

Des dépôts de trains au dépôt du Palais de Justice en passant par le Palais de Tokyo, le parcours de Cokney illustre celui du Graffiti en France, oscillant suivant les institutions entre reconnaissance et répression, consécration et aversion. Seule constante, à la lumière du droit le Graffiti n'est qu'une infraction visée aux articles 322-1 et suivants du Code Pénal qui peut mener à l'ombre. De l'irrationnelle pulsion transgressive originelle, à la passion des acharnés voire à leur addiction irrépressible, la loi ne scille pas, au contraire. Car derrière l'iconographie de l'anonyme masqué derrière une signature, il y a la réalité juridique qui ne s'épanche pas : l'implacable machine judiciaire ne prend pas de gants. Juridiquement, les dégradations causées par graffiti aux personnes privées n'occasionnent que des dommages légers et sont sanctionnées par des peines d'amende mais lorsque l'« utilité publique », la décoration publique ou la mission de service public de la SNCF et de la RATP sont tachées, c'est la prison qui pend au nez. Un tag, deux tags, une saturation, une rayure, un flop, un panel, ou un Whole car (train, quelque soit l'importance que revêt la trace, c'est une infraction qui appelle une sanction qu'aucune tempérance artistique ne saurait adoucir. Le Juge n'est pas critique d'art et devant les tribunaux répressifs seule la Justice fait son œuvre suivant les principes de l'Etat de droit garantis à tout homme qui doivent également s'appliquer pour l'infraction de dégradation par graffiti puisque prévue et réprimée par le Code Pénal. La réalité judiciaire est toute autre. Initiée en 2000, la première affaire d'envergure contre le graffiti en France s'est soldée par l'arrêt de la Cour d'Appel de VERSAILLES du 26 octobre 2012. Le procès du « TAC » c'est une décennie d'enquête et de procédure d'instruction qui a remoyé devant le Tribunal Correctionnel 57 prévenus responsables selon la RATP et la SNCF de près de 1,8 millions euros de dégradations. La Cour d'Appel a liquidé les réparations dues à 180 000 euros aux motifs que les dégradations par graffiti étaient « légères » et a réduit les prétentions indemnitaires des sociétés de transports. Cette jurisprudence est isolée et remise en cause dans les procédures judiciaires actuelles car trop indulgente, elle ne correspond pas à la fermeté requise par les pouvoirs

publics depuis les années 80. Ainsi, comparativement en novembre 2013, deux individus arrêtés auraient occasionnés à eux seuls plus d'un million d'euros de dégradation, tandis que d'autres poursuivis pour des faits similaires sont placés en détention provisoire ou sous le coup de peines d'emprisonnement ferme.

L'inflation punitive de ces dernières années correspond à la répression contre cet art délinquant confiée à une brigade spécialisée, et menée sous l'égide de la lutte contre la délinquance quotidienne faite aux personnes et aux biens. L'arsenal pénal est exploité et le moindre fait répréhensible est l'objet de poursuite : détenir du matériel SNCF/RATP, c'est du vol ou du recel de vol ; s'aventurer dans les tunnels ou sur les voies, la pénétration dans des enceintes privées sécurisées est poursuivie, et « appartenir » à un « crew » caractérise désormais la réunion ou l'association de malfaiteur, circonstance habituellement réservée aux affaires de grand banditisme et de terrorisme. Face à l'ampleur du phénomène et à son expansion transfrontalière, le recours au mandat d'arrêt européen pourrait être la prochaine étape. « Nul n'est responsable pénalement que de son propre fait ». En droit, le principe repose sur la responsabilité individuelle ce qui impose la démonstration de l'imputabilité du fait dommageable. Dans les affaires pénales pour établir la culpabilité de la personne mise en cause, l'accusation repose sur des filatures pointues ou sur la minutie d'une trace d'ADN afin de caractériser sa présence et/ou son action et pouvoir la confondre. En matière de Graffiti, il n'en est rien. Un blaze (alias pseudo) nom d'emprunt, une photographie, une vague analyse visuelle, une signature valant pour toutes les autres, des recherches Internet, sur les réseaux sociaux ou sur les sites spécialisés, les bombes de peintures, marqueurs ou livres de graffiti librement commercialisés découverts lors de perquisitions, tous ces éléments constituent les faisceaux d'indices qui par des recoupements suffisent à caractériser la culpabilité, même sans aveu. L'enquête est orientée par la culture du chiffre avec des méthodes parfois déloyales comme les contradictions entre les auditions et les tableaux récapitulatifs annexés au dossier déferlé au Juge qui sont laissées en connaissance de cause et permettent

DESTINATAIRE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE PARIS
SECTION P20

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ DE
L'INFORMATION NATIONALE
POLICE DÉPARTEMENTALE DES TRANSPORTS
ARRAÏS DES RÉSEAUX FERRÉS
CLERMONT TAUPH
[REDACTED]

RAPPORT

Le Sous-Brigadier de Police
[REDACTED]
En fonction au S.D.P.R.T. / B.R.F. / Groupe Tags
A Monsieur le Procureur de la République
Près le Tribunal de Grande Instance de Paris
Section P20
S/C de la voie hiérarchique

OBJET: Transmission de la procédure 2012/2225 pour des faits de **DÉGRADATION VOLONTAIRES DE BIENS PRIVÉS A USAGE PUBLIC et PÉNÉTRATION ILLICITE DANS UNE ZONE PROTÉGÉE** commis entre le 24/05/2010 et le 23/01/2012

AFFAIRE: C/ [REDACTED]
VICTIMES: RATP et SNCF

E.L.: - la procédure 2012/2225 comprenant feuillets et leurs annexes.
- Deux copies conformes

J'ai l'honneur de vous rendre compte des résultats de la procédure citée en objet, diligentée en enquête préliminaire par les fonctionnaires du Groupe Tags de la Brigade des Réseaux Ferrés pour des faits de Degradations volontaires de biens privés à usage public et pénétration illécite dans une zone protégée, commis au préjudice de la RATP et de la SNCF.

Le graffiti vandale est lié à la notion de groupe. Les groupes se constituent par la mise en commun d'intérêts et de compétences dans le but de garantir une certaine notoriété à ses membres. Le groupe de graffeur est appelé « crew » et a toujours un ou plusieurs fondateurs qui décident de donner au groupe un pseudonyme constitué d'initiales ou de chiffres porteur de sens. Un groupe n'a pas de limite en ce qui concerne le nombre d'individus qui le compose, et évolue suivant les rencontres effectuées. En outre, chaque groupe se caractérise par ses modes d'expression, les supports utilisés et sa répartition géographique.

L'idéal pour un graffeur est de se distinguer de la masse, et les moyens employés sont l'originalité et la quantité de graffiti visibles par le plus grand nombre, sachant que l'ambition des deux représente un certain idéal de réussite dans le mouvement. Dans cette logique, le graffiti vandale se pratique partout où cela peut être vu, comme le métro ou le train, endroit idéal pour véhiculer un tag sur une région.

Au cours de ces dernières années, le milieu du graffiti vandale a créé ses propres réseaux de communication pour étendre son influence sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, l'information est véhiculée par la circulation massive de « fanzines graffiti » ou par les nombreux sites internet qui font état des graffiti apposés sur tout support. Le développement des blogs permet également cette circulation.

Un langage spécifique accompagne l'activité de ces groupes formant ainsi une communion de pensée et d'actions. Ainsi un tag est la signature d'un graffeur, un whole-car est un graffiti réalisé sur toute la surface d'une rame. De plus, les graffeurs se sont imposés certaines règles. Une signature de tagueur n'est utilisée en graffiti que par son seul titulaire, un autre graffeur pouvant l'inscrire en petites lettres sous forme de dédicace afin de souligner les autres membres du crew ou pour remercier une personne pour son aide dans la commission des dégradations.

Chaque action de groupe s'accompagne du même mode opératoire: passage à l'acte en groupe en ayant préalablement repéré les lieux, en ayant eu connaissance d'un « plan », pénétration dans les encintes RATP ou SNCF par effraction ou à l'aide de clés facilement obtenus, prise photographique ou filmée quasi systématique. Les images ainsi réalisées permettant à chaque protagoniste de se créer un « book » et de diffuser les clichés sur internet ou dans les magazines spécialisés.

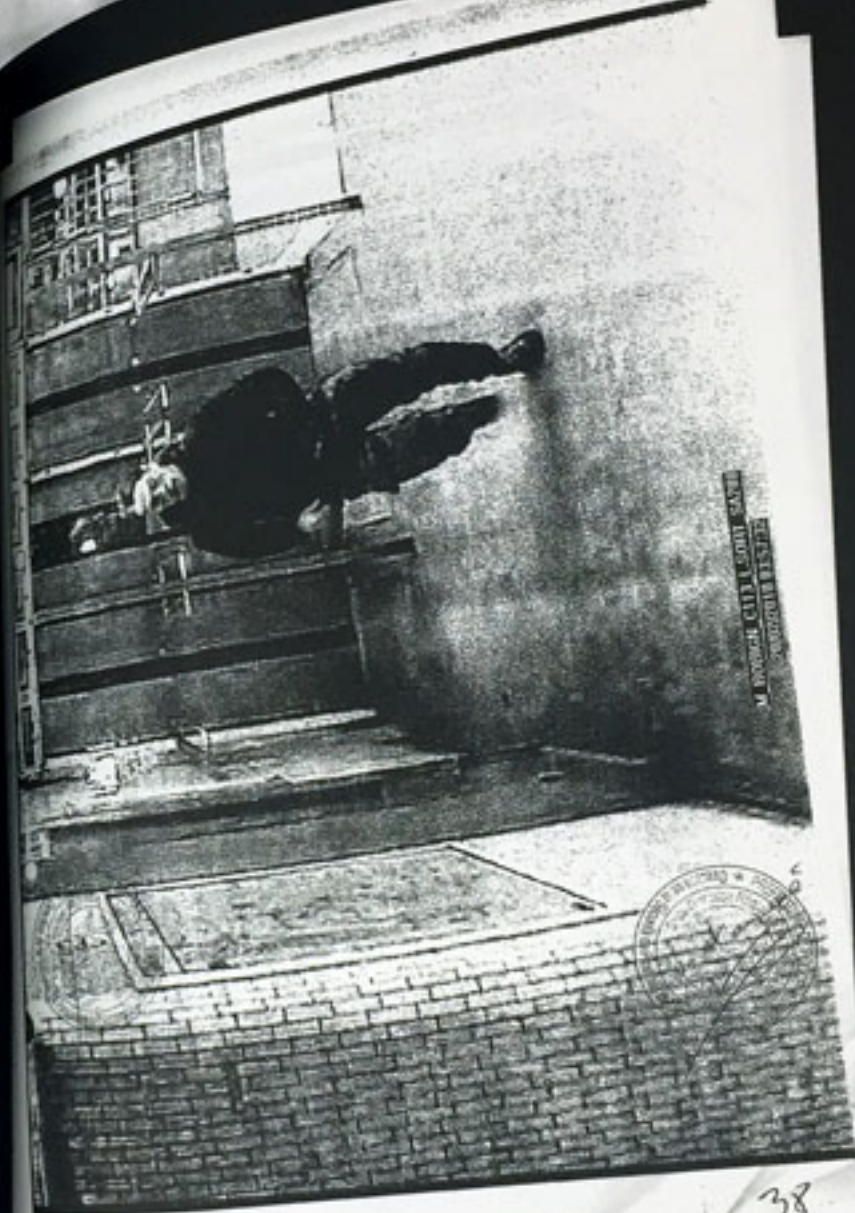
La motivation exposée par les graffeurs pour expliquer leurs actions repose sur la conscience de promouvoir le vandale, l'illégal, d'obtenir une certaine jouissance en bravant l'autorité, et surtout d'obtenir une reconnaissance dans le monde du graffiti.

Les sociétés de transport ou la mairie de Paris, victimes, assurant un nettoyage rapide des graffiti, un développement du graffiti vandale s'est fait jour au travers du gravage afin de rendre la signature du tagueur plus persistante et moins éphémère.

Cette organisation repose sur des contacts établis entre les groupes, la publicité accordée à ce phénomène, l'ouverture des commerces dédiés en grande partie au graffiti. Si cette mouvance est existante depuis de nombreuses années en région parisienne, elle concerne de plus en plus la province sous l'influence de ces réseaux établis.



72



M. BROUGH, CIVIL ENGINEER, 11, SOUTH STREET, LONDON, E.C. 4.

38

Surveillance Générale Paris Nord
Equipe siège
Cellule Anti-Tag

[Redacted]

**FICHE DE SIGNALEMENT TAG
MATERIEL ROULANT**

Date des prises de vues : 16/12/2010

Date des dégradations : 2010

Identification matériel : RIO
Rame n° :
Voiture n° :

Lieu des prises de vues : garage chapelle
Lieu des dégradations :

Préjudice et suite judiciaire :

Surface Totale : 7.01m²
Préjudice : 1147.78€

Dépôt de plainte le : en cours
Par :

Commissariat de :

Observation(s) : BRONX

508x138cm



Surveillance Générale Paris Nord
Equipe siège
Cellule Anti-Tag

**FICHE DE SIGNALEMENT TAG
MATERIEL ROULANT**

Date des prises de vues : 17/03/2011

Date des dégradations :

Identification matériel : 26196
Rame n° : 4155
Voiture n° :

Lieu des prises de vues : Garage chapelle 75010 PARIS

Lieu des dégradations :

Préjudice et suite judiciaire :

Surface Totale : 13.89 m²
Préjudice : 1780.83 €

Dépôt de plainte le : en cours
Par : Surveillance Générale, cellule TAG PARIS NORD
Commissariat de : SNCF groupe TAG

Observation(s) : BRONX

6.15 X 2.13 M



Reproduction d'un tag multicolore avec la signature MELVINE et BRONX





Surveillance Générale Paris Nord
Equipe siège
Cellule Anti-Tag

SNCF

RECUEIL DE SIGNALEMENTS
MATERIEL RAILROAD

Date des prises de vue : 16/01/2012
Date des dégradations :

Lieu des prises de vue / group chargé
Lieu des dégradations :

Identification matériel : Imax
Rame n° : 6151
Voiture n° :

Préjudice et suite judiciaire :

Surface Totale : 1 m²
Préjudice : 521,06 €

Dépôt de plainte le : en cours
Par : Surveillance générale cellule TAG
Commission de : BRF groupe TAG

Observation(s) :

EXIM

SNCF

RECAPITULAIRE DES TRAVAUX A EFFECTUER

Nom responsable
Signature : COMEY
Nom de groupe
Langue de matériel

OBSERVATIONS

Matériel tag de L.S. sur une rame
Extérieur d'un tag sur un tour de table
1 m²
10 m²
10 m²
10 m²

Etat de l'équipement au moment de la prise de vue BRF groupe TAG

Décompte des frais pour la remise en état

Surface de tag en m ²	1,00
Produit & Main d'œuvre	94,80 €
Indemnité d'immobilisation du matériel	378 €
Autre dégrèvement	47,27 €
Total à régler	521,06 €

Fait à Paris, le 04 janvier 2012

Le Responsable de la SNCF





34